

qu'ils soutiennent n'avoir été acquise qu'à titre onéreux. L'un d'eux a expliqué avec netteté qu'en 1810, le Gouvernement, dans un intérêt d'Etat, avait limité le nombre des imprimeurs et avait imposé une contribution aux imprimeurs conservés pour indemniser les imprimeurs supprimés; que cet impôt forcé avait été versé dans les caisses du Trésor public; que l'empereur Napoléon I<sup>er</sup> aurait remboursé les sommes payées, s'il était revenu l'année suivante sur la mesure prise en 1810; que ce qui aurait été fait comme acte de justice en 1811 l'est également aujourd'hui, parce que la justice ne se prescrit pas.

L'Empereur a écouté ces détails avec un vif intérêt. — (Rigaud.)

### CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE du Journal de Roubaix.

Paris, 19 mars.

La séance du Corps législatif ne s'est terminée hier qu'à huit heures; c'est, je crois, la première fois que pareil fait se produit. Il prouve évidemment que la Chambre attachait une grande importance aux questions examinées et à leur solution immédiate.

Ainsi qu'on le savait déjà hier, MM. Jules Favre, Thiers et Rouher ont pris tour à tour la parole. M. Granier de Cassagnac a aussi quelque temps parlé, comme représentant de la majorité. La lutte oratoire a été des plus vives; des invectives ont été échangées; et comme l'analyse de la discussion pourrait entraîner sur un terrain dangereux, je crois plus sage d'y renoncer, en conseillant à quiconque s'intéresse aux affaires du pays de lire les débats dans le *Moniteur*; il y a là imprimés des mois qu'un humble correspondant n'ose ni répéter ni commenter.

Il nous est plus facile de vous parler d'une séance du Parlement allemand dans laquelle M. de Bismark vient de faire une déclaration analogue à celle de M. Rouher dans la séance de samedi: « La Prusse n'a jamais menacé la Hollande, » a dit M. de Bismark. Quant au Luxembourg, il annonce qu'il n'y a rien eu de conclu, mais il reconnaît qu'une pression de la Prusse serait soulevée une question européenne.

La Bourse est mauvaise: la baisse de la Société Immobilière entraîne dans le même mouvement toutes les valeurs du groupe du Crédit Mobilier. Ce qui paraissait le plus intéresser les spéculateurs dans le résultat de la séance d'hier, c'est le nombre d'opposants qui ont voté contre l'ordre du jour; ces 44 députés cependant ne contiennent dans leurs rangs que quelques membres de l'ancien Tiers-Parti.

CH. CAHOT.

Paris, 20 mars.

Si vous voulez vous créer une appréciation personnelle sur les débats législatifs des quatre grandes journées, je vous engage à ne pas lire un seul de nos journaux ou bien à les lire tous. Chacun jure d'après un parti pris, résolu à l'avance à approuver ou à critiquer tel orateur, et il est sage de ne pas s'en rapporter à son jugement. En les consultant tous, vous pourrez peser le pour et le contre et prononcer votre arrêt en toute connaissance de cause. En voulez-vous une épreuve? Voici un passage de l'*Union*: « Qu'ils ont été éloquentes, habiles, invincibles ces deux redoutables champions; vraiment nous ne croyons pas que la puissance de l'attaque, que le prestige du talent, que l'heureuse audace d'une parole sûre d'elle-même puissent aller plus loin. » Hier le *Constitutionnel* s'écriait: « Le suffrage universel était calomnié; la souveraineté nationale était méconnue; M. le ministre d'Etat a vengé le suffrage universel et la souveraineté nationale. En faisant respecter le gouvernement de l'Empereur, il a fait respecter la France dans son œuvre. Il a

été l'orateur du gouvernement et du peuple. » Le *Constitutionnel* ne s'occupait que du déplorable incident qui a troublé la séance de lundi; il ne dit pas un mot aujourd'hui des grandes questions qui ont été si brillamment discutées pendant quatre séances.

Les débats ont un immense retentissement en dedans et en dehors de la frontière. La question est de savoir s'ils ont porté le calme dans les esprits, s'ils ont dissipé les appréhensions plus ou moins sincères, et s'ils ont, au dehors provoqué de salutaires réflexions. Qui oserait l'affirmer? La conclusion du débat posée par M. Rouher au nom du gouvernement contient un programme purement théorique, car il proclame que la France veut rester maîtresse de ses alliances pour aider au triomphe du droit et de la civilisation. Nous devons, pour la pratique, nous en rapporter à la sagesse du gouvernement, car, dans les perspectives ultérieures, il ne nous est pas permis de distinguer quelle doit être sur tel ou tel point la conduite de la politique impériale.

Le public ne manquera pas de remarquer la coïncidence des débats du Parlement français avec les révélations de M. de Bismark. Il a jugé que le moment était venu ou il n'était plus nécessaire de dissimuler et il met en pleine lumière les traités militaires qui unissent la Bavière et le duché de Bade à la Prusse. La distinction des deux confédérations n'est plus qu'une formule vaine ou plutôt elle n'a jamais été qu'un leurre puisqu'il y a déjà sept mois que les deux Etats ont reconnu la suzeraineté de la Prusse.

Les dépêches d'hier sont donc complètement confirmées et elles ont causé ici une profonde émotion. On entrevoit déjà le jour où la Prusse cherchera à annexer à son Empire les 10 millions d'Allemands qui restent encore englobés dans la monarchie autrichienne.

M. Benedetti a quitté Paris ce matin pour retourner à son poste.

La Bourse reste sous la fâcheuse impression des nouvelles d'Allemagne.

Il y a eu aujourd'hui séance de la Chambre pour la discussion de loi d'intérêt local. On croit que l'examen de la loi sur la contrainte par corps ne commencera que la semaine prochaine. J'entends dire que la loi sur la presse sera la première mise à l'ordre du jour et qu'elle passerait avant la loi militaire quoiqu'elle ait été envoyée plus tard au Corps législatif. On me dit qu'avant la séance il s'est engagé entre plusieurs groupes de députés des conversations très vives sur les accidents de lundi dernier.

On dément le bruit d'après lequel la France proposerait à la Belgique un alliance militaire analogue à celle qui unit les Etats allemands. La Belgique ne se trouve pas menacée du côté de l'Allemagne.

Voici une nouvelle que l'on fait circuler et que je veux croire complètement fausse. Il s'agit, dit-on, de modifier le système de l'Exposition. La suppression des passeports n'a pas été seulement une mesure de police intérieure, elle a été aussi un acte international, puisqu'elle a été consentie pour les nationaux de tous les pays qui admettaient la réciprocité. Le rétablissement de l'ancien système nous paraît donc impossible car il amènerait des complications diplomatiques. D'ailleurs si je n'en rapporte à ce que disent certaines gens qui se plaignent toujours, on n'a pas commencé à s'apercevoir du mouvement d'étrangers que l'Exposition doit amener à Paris: les hôteliers, marchands et brocanteurs de toute catégorie ont fait de grands préparatifs; que de ruines si l'Exposition ne tient que la moitié des promesses qu'on a faites pour elle!

Il nous semble cependant qu'il n'y a pas encore de temps perdu: d'abord l'Exposition n'est pas ouverte; puis nous sommes encore en hiver; les giboulées de mars nous empêchent de l'oublier. Ce n'est guère qu'au mois de mai que Paris doit

frère avait classé, comme le vent chasse un nuage, la colère qui grondait en lui. Sérieusement ému, il se tourna vers les amoureux, tendit la main à son neveu et signa au contrat en essayant de rire.

FIN.

E. RICHEBOURG.

La douce Revalésière du Barry guérit, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, flatulences, vents, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipations, diarrhée, toux, asthme, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 60,000 cures rebelles à tout autre traitement, parmi lesquelles celle du maréchal duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc. etc. — Elle économise mille fois son prix en d'autres remèdes. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1 k., 7 fr.; 6 k., 32 fr.; 12 k., 60 fr. Du Barry et Cie, 26, place Vendôme, Paris, et en cette ville, chez les pharmaciens et épiciers. La Revalésière chocolatée aux mêmes prix. 31m. 6730-7272

complément offrir l'hospitalité aux curieux des cinq parties du monde. Et pour notre part nous ne croyons pas que toutes les dispositions intérieures soient achevées avant le 1<sup>er</sup> mai.

CH. CAHOT.

### (autre correspondance).

Nous avons publié les nouvelles que le *Moniteur* a reçues du maréchal Bazaine, au sujet de l'évacuation du Mexique. Les feuilles américaines nous apportent aussi, sur les faits qui ont marqué cette évacuation, des appréciations que nous nous empressons de recueillir. Ainsi le correspondant au *Herald*, de New-York, écrit, à la date du 5 février, de Mexico:

Ce matin, à neuf heures, les derniers régiments français se sont réunis sur la place, en face du palais de Maximilien, et ils ont défilé par compagnies aux cris de: « Vive l'Empereur! » (Napoléon, et non Maximilien, ajoute le correspondant américain).

Ces cinq ou six mille hommes étaient l'élite de l'armée française, et il était impossible de réprimer l'admiration que l'on éprouvait pour leur air militaire et leur parfaite discipline.

Un autre Américain, dit la *Patrie*, raconte la scène suivante, qui s'est passée à Zacatecas, quand Juárez y pénétra:

A l'entrée du palais que devait occuper le président, quelques fanatiques avaient étendu à terre un drapeau français, sur lequel devaient marcher tous ceux qui se rendraient au palais présidentiel. J'ai observé que Juárez a évité de marcher sur le drapeau, et, comme quelqu'un lui en faisait l'observation, il fit la réponse suivante, que j'ai admirée: « Ce drapeau représente le peuple français, respectons-le donc à cause de cela. »

Les autres dépêches publiées par les journaux de New-York ne sont guère favorables à la cause de Maximilien. Elles nous montrent le général impérialiste Méjia en danger de mort; toutes les forces libérales des provinces du Nord concentrées à Guanajuato, à 60 lieues de Mexico, avec Escobedo pour chef, ce dernier disposant ainsi d'environ 20,000 hommes; Porfirio Diaz s'avancant, de son côté, sur la capitale avec 6,000 libéraux, grossis chaque jour par de nouvelles recrues. Le câble transatlantique nous dira bientôt le dernier mot de la lutte décisive qui s'annonce.

La *Gazette de Trieste* donne les nouvelles suivantes sur l'état de santé de l'impératrice Charlotte: « Dans le compte-rendu que nous avons publié, il y a plus d'un mois, sur la santé de l'impératrice Charlotte, nous annoncions que l'état de l'auguste malade s'améliorait constamment, quoique lentement. La permanence des symptômes morbides qui s'est manifestée depuis et surtout les accès plus violents d'hallucinations, qui se sont produits dans ces derniers jours, autorisent à croire, par ces indications que nous tenons de source authentique, que la santé de l'impératrice a non-seulement cessé de s'améliorer, mais a même empiré. »

M. Emile de Girardin déclare qu'il se désiste de son appel en Cour impériale, tout en ajoutant « qu'un acquiescement, fait-il prononcé, serait sans effet sur une détermination douloureusement, mais irrévocablement prise. » Il s'agit, bien entendu, du maintien de la rupture de ses anciennes amitiés, dont la *Liberté* a parlé à plusieurs reprises.

On croit savoir, que de l'avis des médecins, S. A. R. la princesse de Galles retournera avec ses augustes parents au Danemark où elle passera deux mois. On croit que l'air natal contribuerait puissamment à lui rendre la santé. Le prince de Galles ne pourra pas l'accompagner actuellement dans le Nord, mais après avoir visité Paris et l'Exposition universelle, il se rendrait en Danemark et ramènerait la princesse en Angleterre.

La folie furieuse qui s'est emparée des industriels parisiens à l'occasion de l'Exposition continue ses ravages. Aussi la mauvaise humeur des honnêtes gens commencent-elle à s'accroître. Il n'est plus possible de parler du Champs-de-Mars sans soulever des cris d'indignation. Nous allons avoir un fameux compte à régler avec ce concours de tous les peuples. Car pour justifier un dérangement aussi considérable, il faudra avoir autre chose à nous montrer que des restaurants-modèles ou des montres en acajou. Il est à peu près certain que l'ouverture aura lieu le 1<sup>er</sup> avril; mais il est encore plus certain que rien ne sera prêt pour l'ouverture.

### CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

La situation générale de notre ville n'est pas sensiblement changée. Le travail reprend difficilement. Les autorités restent en permanence à l'Hôtel-de-Ville; quelques patrouilles circulent dans tous les quartiers. Des postes d'infanterie sont installés dans beaucoup d'établissements.

De nouvelles arrestations ont eu lieu hier et aujourd'hui. Les ouvriers arrêtés sont pour la plupart convaincus de menaces graves envers les tisseurs qui ont repris le travail et particulièrement envers ceux qui ont consenti à diriger deux métiers. Le système d'intimidation pratiqué par un petit nombre de meneurs sera très sévèrement réprimé et contribuera, nous

espérons, à ramener l'ordre. On constate que beaucoup d'ouvriers disposés à travailler hésitent encore par suite des menaces qui leur seraient adressées.

On nous cite un établissement où les ouvriers qui s'étaient rendus ce matin au travail ont refusé de diriger deux métiers et d'admettre le règlement; le patron a mis les livrets à leur disposition. Cette après-midi quatorze métiers marchaient dans ce tissage.

Une assemblée de deux à trois cents ouvriers a eu lieu aujourd'hui à trois heures, dans la salle du Conseil des Prud'hommes; les ouvriers-prud'hommes en faisaient partie. Après une discussion qui a duré environ deux heures, les ouvriers se sont prononcés à l'unanimité contre le travail sur deux métiers.

Nous avons été mal informé en indiquant l'heure de l'arrivée des cuirassiers à Roubaix. Ce n'est pas à 8 h. 1/2, ainsi que nous l'avons dit par erreur, mais bien à 9 h. 55 m., que la cavalerie arrivait sur la place de l'Hôtel-de-Ville. La troupe de ligne n'est arrivée qu'à 10 h. 20 m.

A cette heure, plusieurs fabriques avaient été saccagées, deux incendies avaient éclaté. La force armée aurait incontestablement prévenu ces excès qui ne se sont plus renouvelés.

Le Conseil municipal, dans sa séance extraordinaire qui a eu lieu hier, sous la présidence de M. le Préfet, a rejeté la proposition présentée par M. le Maire, d'adresser à l'Empereur une supplique dans le but d'obtenir du gouvernement les indemnités réclamées par les industriels dont les ateliers ont été dévastés dans la journée du samedi 16 mars.

Dans cette même séance, MM. Dewarlez, Létocart-Duvillier et J.-B. Duburcq ont été chargés de rechercher l'emplacement le plus convenable à l'établissement d'une caserne pour y loger 800 hommes.

On assure que les émeutiers les plus coupables sont parvenus à échapper à la justice en se réfugiant en Belgique.

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE.

Audience du jeudi 21 mars.  
PRÉSIDENCE DE M. LALLIER.

### Troubles de Roubaix.

Une audience spéciale est réservée aux prévenus arrêtés durant les troubles de Roubaix. Vingt-trois prévenus sont assis sur deux rangs, devant le tribunal; la plupart sont dans la force de l'âge. Leur attitude est calme et sérieuse. La salle est pleine de monde; on remarque un déploiement inusité de force publique.

M. Poux-Franklin, substitut du procureur impérial, est assis au banc du ministère public.

L'huissier appelle la première affaire: le procureur impérial contre Alphonse Duriez, inculpé d'avoir injurié un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions et de lui avoir résisté avec violence.

M. le procureur impérial, après avoir rappelé les événements dont Roubaix a été le théâtre, déplore les excès qui ont été commis. Il déclare qu'il ne veut pas passionner les débats et qu'il écarte la question de coalition. Il termine en demandant une répression sévère des cas isolés de rébellion qu'il poursuit.

On entend les témoins. Un brigadier de gendarmerie dépose que, le dimanche 17, à une heure, le prévenu Duriez était dans une rue pleine de monde et paraissait fort animé. Il proféra une insulte grossière contre les gendarmes et a frappé celui qui l'arrêtait.

Le prévenu est âgé de quarante ans, fleur, né et domicilié à Roubaix. Il conteste la déclaration du témoin; il ne faisait que traverser la rue. Le gendarme, dit-il, s'est jeté sur lui avec voracité et a lacéré ses vêtements.

Le tribunal condamne Duriez à quinze mois d'emprisonnement, seize francs d'amende et aux frais du procès.

2<sup>e</sup> affaire: Charles Boone, vingt-quatre ans, tisserand à Roubaix, né dans le département des Vosges.

Il se trouvait au milieu d'un rassemblement et cherchait à empêcher l'arrestation de ses camarades. Arrêté à son tour, il s'est laissé traîner, tandis que sa femme s'attachait à lui en poussant des cris déchirants. Le gendarme, qui raconte ces faits, ajoute que le prévenu l'a mordu légèrement à la main. Ces faits se passaient le samedi soir.

Boone présente au tribunal un certificat signé par le directeur de la fabrique où il travaillait, et qui constate qu'il avait travaillé le samedi jusqu'à l'heure de la sortie.

Le tribunal le condamne à six mois d'emprisonnement.

3<sup>e</sup> affaire: Jean-Baptiste Cato, trente-trois ans, tisserand à Roubaix, né dans cette ville.

Il a été arrêté samedi, à onze heures, pour avoir proféré une injure grossière

contre le gendarme. Quatre mois d'emprisonnement.

4<sup>e</sup> affaire: Louis Lorthiois, âgé de vingt-cinq ans; Delvoye, quarante ans; Bellesalle, quarante ans; Jules Dubourcq, tous quatre habitant Toucoing.

Ils ont été arrêtés, dans la nuit du 17 mars, au milieu d'un groupe qui s'est formé au moment où l'on fermait les cabarets. Ils poussaient des cris et se plaignaient de la police.

Les prévenus prétendent qu'ils avaient entendu le tocsin et qu'ils avaient porté secours à Roubaix.

Le ministère public fait remarquer que la plupart de ces prévenus ont déjà subi des condamnations. Delvoye proteste qu'il a été victime d'une erreur judiciaire et qu'il a subi deux mois et vingt-quatre jours de détention, qu'on a reconnu alors son innocence et qu'il a été mis en liberté. M. le président lui donne acte de la vérité de sa protestation.

Les quatre prévenus sont condamnés à trois mois de prison.

5<sup>e</sup> affaire: Auguste Lecorf, est inculpé d'avoir outragé un agent de police dans l'exercice de ses fonctions. Il a proféré les cris de: « Vive la Belgique! vivent les Flamands! » — Quatre mois de prison.

6<sup>e</sup> affaire: Hortense Hubaux, vingt-trois ans, et Elise Delneufcourt, vingt-trois ans, ont menacé les gendarmes de leurs poignards. Elles ont crié: Vive Garibaldi. On leur reproche d'avoir amené la foule contre les gendarmes. Toutes deux sont condamnées à six mois de prison.

7<sup>e</sup> affaire: Denis Leroy, âgé de trente-neuf ans, faisait partie d'un groupe et a repoussé un soldat. Il a subi une condamnation. Six mois de prison.

8<sup>e</sup> affaire: Denis Marissal, âgé de 39 ans, a arraché des affiches au drapeau qu'il n'acceptait pas la transition des délégués, et que ceux qui l'accepteraient seraient des lâches. Au moment de son arrestation, il a crié: A moi, mes frères! Il a subi quinze condamnations additionnelles. Dix-huit mois de prison.

9<sup>e</sup> affaire: Floris Prevost, âgé de vingt-cinq ans, a été arrêté par un officier de la ligne au moment où, à la tête d'un groupe d'émeutiers, il vociférait des menaces contre les ouvriers qui sortaient de leur atelier. Six mois de prison.

10<sup>e</sup> affaire: Henri Nys, âgé de trente-neuf ans, provoquait la foule à la rébellion. Il a subi dix-huit condamnations. Six mois de prison et cinq ans de surveillance.

11<sup>e</sup> affaire: Vanoverberg est prévenu d'excitation à la rébellion. Trois mois de prison.

12<sup>e</sup> affaire: François Esquelle est également prévenu d'excitation à la rébellion. Il a outragé par geste un gendarme. Trois mois de prison.

13<sup>e</sup> affaire: Louis Renard est poursuivi pour outrage à un brigadier de cuirassiers. Quatre mois de prison.

14<sup>e</sup> affaire: Barthélémy Mams est prévenu de provocation à la rébellion. Trois mois de prison.

15<sup>e</sup> affaire: Florent Landrieux a été arrêté dans la rue à une heure du matin. Injuré à se taire par un gendarme, il protesta par un mot grossier. Un mois de prison.

16<sup>e</sup> affaire: Désiré Dumont est condamné à trois mois de prison pour excitation à la rébellion.

Quatre autres affaires, celles des nommés Emile Gordon, Seynave, Delvaux et Demorlighen, sont appelées à l'audience de ce jour; mais, sur la demande de la défense, elles sont remises à mardi prochain.

Parmi les prévenus qui ont comparu ce matin un seul avait un défenseur.

Malgré le tirage très considérable qui été fait de notre dernier numéro, nous n'avons pu satisfaire à toutes les demandes. Nous faisons préparer une édition extraordinaire qui sera mise en vente vendredi vers dix heures et qui contiendra tous les faits se rapportant aux événements dont notre ville a été le théâtre.

Par arrêté de M. le ministre d'Etat, vice-président de la Commission impériale de l'Exposition universelle de 1875, M. Mimerel petit-fils, flûteur à Roubaix, a été nommé secrétaire du jury des récompenses pour le groupe IV (produits de l'Agriculture et de l'Industrie).

Le *Moniteur* publie la liste des médailles décernées par M. le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, à l'occasion de l'épidémie cholérique de 1866.

Parmi les personnes qui ont obtenues des récompenses honorifiques, nous remarquons:

MÉDAILLE D'OR.

M. Renaux-Lemerre, négociant, adjoint au maire de la ville de Roubaix. A montré un zèle et un dévouement au-dessus de tout éloge, a déployé la plus grande énergie dans les mesures qui étaient à prendre pour combattre l'épidémie, et a par sa vigilante initiative, maintenu tous les services même au plus fort de l'épidémie.

MÉDAILLES D'ARGENT.

M. le docteur Lefebvre, vice-président de la Commission des logements insalubres de Roubaix. Il a pendant trois mois